

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REGNY

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Régnny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	13
- Absents	4
- Pouvoirs	4
- Votants	17
- Pour	17
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 03/12/2019

DCM 2019/76

PRÉSENTS : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRÉ, M. Jacques FAVRE, M. Marc MARCHAND, adjoints ; M. Jean-François CORTEY, M. Jean-Yves DOUCET, M. Sylvain GAINETDINOFF, M. Jean-Marie JOURLIN, Mme Sabine LORIDAN, Mme Claire MONTEIRO, Mme Sandrine MUZELLE, Mme Vanessa VERNAY, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. Benabdallah LAÏADI donne pouvoir à Mme Manuella ANDRE, M. Nicolas GARNIER donne pouvoir à M. Jacques FAVRE, Mme Martine GUINET donne pouvoir à Mme Fabienne MONTEL, Mme Anne-Laure OVIZE donne pouvoir à M. Sylvain GAINETDINOFF.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire élu pour la séance : Mme Fabienne MONTEL.

Objet : Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et présentation du rapport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Régnny,
- **PRÉCISE** que ce dossier est mis à disposition du public.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20191210-20191210DCM76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Affichage : 16/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Jean-François DAUVERGNE



JFD